

Tenir, résister, ouvrir des perspectives pour la solidarité face au recul inédit des politiques publiques

24 juin 2026

MOTION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Partout en France, les associations de solidarité sont désormais contraintes de fermer des places, de réduire leurs activités ou de supprimer des dispositifs d'hébergement, d'insertion par l'emploi et d'accompagnement social. Une association de solidarité sur trois est aujourd'hui menacée de disparition.

Cette situation est sans précédent depuis plus de 50 ans. Elle traduit un recul profond des politiques publiques de solidarité, engagé à la sortie de la crise sanitaire du Covid et du « quoi qu'il en coûte ».

Les données recueillies¹ par la Fédération des acteurs de la solidarité auprès de 930 structures en témoignent : près d'un quart des associations disposaient de moins de deux mois de trésorerie fin 2024 ; une sur deux subit des retards de paiement supérieur à 90 jours entre le démarrage de l'activité et le premier versement des financements publics, les obligeant à supporter seules le coût financier de cette situation.

Ce désengagement intervient alors même que la pauvreté atteint en France son niveau le plus élevé depuis trente ans. Plus de 15 % de la population est concerné. Des millions de personnes – enfants et jeunes, personnes âgées, femmes seules avec enfants, travailleurs pauvres ou allocataires du RSA – connaissent un décrochage social croissant. Dans de nombreux territoires, urbains comme ruraux, la précarité s'étend bien au-delà des seuls publics traditionnellement considérés comme pauvres.

Cette évolution menace non seulement la dignité des personnes concernées mais aussi la cohésion sociale, l'emploi local et la tranquillité publique. Chaque jour, les associations de solidarité contribuent à préserver ces équilibres fragiles.

La responsabilité de ce repli inédit incombe aux choix budgétaires et politiques du Gouvernement et du Parlement. Aucun champ n'est épargné, hébergement, logement, asile, insertion par l'activité économique, santé, prévention de la pauvreté, accompagnement social ou accès aux droits...

La diminution des financements de l'État prévue en 2026, en valeur nominale, comme en valeur réelle s'ajoute à une accumulation de charges nouvelles : suppression de certaines exonérations, évolutions conventionnelles, arrêt de la prise en charge de dépenses essentielles dans plusieurs dispositifs d'accueil. Ces effets se cumulent avec des années de sous-indexation des financements publics, alors même que les coûts d'intervention n'ont cessé d'augmenter. A ces difficultés financières s'ajoutent un manque déstabilisant et coûteux de prévisibilité, de dialogue, des décisions tardives malgré l'engagement des administrations et des acteurs locaux. Le recul des financements départementaux et régionaux accentue encore cette fragilisation.

Face à cette situation, les conséquences doivent être clairement assumées : les associations de solidarité ne pourront pas maintenir le même niveau d'intervention avec des moyens en baisse. Elles se refusent également de compenser ces réductions au prix d'une dégradation des droits des personnes accueillies, de leurs conditions d'accompagnement et du sens de l'engagement professionnel et bénévole dans les associations.

Les pressions budgétaires et politiques exercées sur les conditions d'intervention sociale se renforcent, en particulier sur le principe d'inconditionnalité de l'accueil. Ce principe fonde l'action de la FAS et de ses adhérents ; il est inscrit dans le Code de l'action sociale et des familles.

Cette fragilisation affecte directement les équipes salariées et bénévoles : plus de la moitié des structures peinent à recruter des travailleurs sociaux qualifiés. Près de 70 % font état d'une surcharge de travail croissante. Le turnover s'accélère, l'épuisement professionnel progresse. **C'est l'ensemble du modèle d'intervention sociale qui vacille.**

1. Associations de solidarité en voie de disparition – **Enquête septembre 2025** (www.federationsolidarite.org)

Alors que la Fédération des acteurs de la solidarité a demandé la tenue d'une réunion d'urgence afin d'exposer ces difficultés inédites et obtenir des réponses, le Premier ministre fait la sourde oreille. Les associations de solidarité refusent de disparaître dans l'indifférence.

La Fédération des acteurs de la solidarité demande au Gouvernement et au Parlement de prendre sans délai les mesures budgétaires nécessaires et d'ouvrir des perspectives permettant aux associations de solidarité de répondre durablement à la progression de la pauvreté et de la précarité.

A cette fin, la Fédération formule trois exigences prioritaires :

- 1. Mettre fin aux réductions de crédits touchant les dispositifs de lutte contre le sans abris et de l'insertion par l'activité économique, et revaloriser leur financement à hauteur de l'inflation cumulée sur les trois dernières années ;**
- 2. Garantir un délai maximum de 60 jours entre la notification d'un financement public et son premier versement effectif ;**
- 3. Ouvrir une concertation nationale sur le rôle des associations dans le modèle français de solidarité, sur leurs modalités d'intervention face à des situations sociales de plus en plus complexes, pour construire l'évolution de leur financement sur le long terme.**

Dans ce contexte, la Fédération des acteurs de la **solidarité appelle l'ensemble de ses adhérents à s'engager activement dans la constitution de fronts communs pour « tenir, résister et proposer »**. Animée par les fédérations régionales et associant les adhérents nationaux, ces espaces de mobilisations territoriales doivent permettre :

- ↳ D'organiser la résistance collective face aux évolutions imposées par les financeurs publics lorsqu'elles mettent en péril la viabilité des structures, les conditions du travail social, l'engagement bénévole et la qualité de l'accompagnement des personnes ;
- ↳ De partager en toute autonomie les marges de manœuvre et les limites collectives à fixer au vu du repli des financements publics ;
- ↳ De développer toutes les formes de coopération, mutualisation et innovation susceptibles de renforcer les capacités d'action ;
- ↳ De porter des propositions concrètes pour améliorer les politiques publiques de solidarité dans le dialogue avec les pouvoirs publics locaux et nationaux.

Dans le même temps la FAS appelle ses adhérents, avec appui du national et des fédérations régionales, selon des modalités à établir avec ses partenaires des solidarités et sociaux, à préparer une mobilisation collective à l'automne 2026 pour faire entendre au Gouvernement, au Parlement et au pays dans son ensemble les reculs inédits des politiques de solidarité et leurs graves conséquences pour les personnes concernées et la cohésion de notre pays.

Les associations de solidarité ne sont pas de simples amortisseurs de crises sociales : elles constituent une force essentielle de cohésion, d'innovation et de transformation sociale et écologique. Elles représentent un pilier social et économique sur les territoires. Elle porte une ambition démocratique fondamentale, celle d'une société qui ne laisse personne de côté.

Pour la **SOLIDARITÉ**
contre les exclusions

federationsolidarite.org

